



Syndicat Bresse Oillet (Siren : 251002481)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Arrentières
Arrondissement	Bar-sur-Aube
Département	Aube
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	26/03/2009
Date d'effet	26/03/2009

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Christian DEBUF

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	10200 ARRENTIERES
Téléphone	03 25 27 00 40
Fax	
Courriel	mairie.arrentieres@cc-bar-sur-aube.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	967
Densité moyenne	15,67

## Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 4 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
10	Arrentières (211000104)	235
10	Colombé-le-Sec (211000971)	157
10	Engente (211001318)	41
10	Voigny (211004254)	176

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
10	CC de Soulaines (241000389)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement social et culturel</p> <p>- Etablissements scolaires</p> <p><i>Assurer toutes les opérations nécessaires au fonctionnement matériel des écoles regroupées. L'adhésion d'une commune, propriétaire actuellement d'un bâtiment dans lequel est située une école, entraîne pour la durée du syndicat, l'affectation gratuite des locaux nécessaires. Le syndicat exerce de plein droit en lieu et place des communes adhérentes les compétences suivantes : Fonctionnement : - fournitures scolaires, entretien courant des locaux (excepté les travaux de gros entretien), chauffage, éclairage, eau, téléphone, gestion du personnel, location d'immeuble neuf (sur la valeur locative), cantine et garderie, activité extra-scolaires. Investissement : - acquisitions des matériels scolaires éducatifs</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>- Activités péri-scolaires</p> <p><i>Assurer toutes les opérations nécessaires au fonctionnement matériel des écoles regroupées. L'adhésion d'une commune, propriétaire actuellement d'un bâtiment dans lequel est située une école, entraîne pour la durée du syndicat, l'affectation gratuite des locaux nécessaires. Le syndicat exerce de plein droit en lieu et place des communes adhérentes les compétences suivantes : Fonctionnement : - fournitures scolaires, entretien courant des locaux (excepté les travaux de gros entretien), chauffage, éclairage, eau, téléphone, gestion du personnel, location d'immeuble neuf (sur la valeur locative), cantine et garderie, activité extra-scolaires. Investissement : - acquisitions des matériels scolaires éducatifs</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <p>- Autres</p> <p><i>Activités parascolaires (cantine, garderie..)</i></p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)